

Mairie de VERCHAIX
Chef Lieu
74440 VERCHAIX
Tél: 04.50.90.11.24

Compte-rendu n°1
Conseil Municipal du 22 janvier 2015 à 20 h

L'an **deux mil quinze**, le **22** dums de **janvier**, le Conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 15 janvier 2015

Nombre de Conseillers en exercice: 15

Présents: VAUDEY Joël, Maire, RUM Pascal, MORIO Daniel, PERREARD Hélène, adjoints, MULATIER Stéphane, RIONDEL Sabine, NASSIVERA Nadia, MISSILLIER Valérie, ROUGE Laurent, ROUILLER-MARTIN Pascal, BUCHS Bertrand, BERTHIN Chantal, GALLAGHER Eileen, COLLINET Maëlle, ZOBEL Jean-Paul.

Absents: Néant.

Madame Valérie MISSILLIER a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour.

Compte rendu d'exercice de délégations du conseil au Maire:

- 19 décembre 2014 (décision 2014-15): renouvellement d'une concession dans le cimetière communal à Madame Nicole CURRAL pour une durée de 30 ans
- 19 décembre 2014 (décision 2014-16): renouvellement d'une concession dans le cimetière communal à Madame Louisa GERDIL pour une durée de 15 ans

Ordre du jour:

1) Création d'une agence postale communale: proposition de convention à intervenir avec la Poste

délibération n°D2015_0101

Monsieur le Maire présente les points essentiels de la convention de partenariat pour la création d'une agence postale communale:

- convention tripartite entre la Poste, la Commune de Verchaix et l'Office de Tourisme de Verchaix
- ouverture de l'agence postale communale à compter du 15 juin 2015
- la Poste assure la formation de tous les agents de l'Office de Tourisme
- versement à la commune d'une indemnité mensuelle de 1.000 €
- versement à la commune d'une indemnité exceptionnelle d'installation de 3.000 €
- durée de la convention = 9 ans reconductible une fois
- assurance: le bâtiment est assuré par la commune, la Poste couvre les agents pour les activités qu'ils effectuent au sein de l'agence postale communale et garantit les dommages pouvant survenir au bâtiment et qui lui seraient directement imputables

Recrutement de l'agent employé par l'OT au 1^{er} juin 2015 pour permettre de le former avant l'ouverture le 15 juin.
A voir: comment la population sera-t-elle informée de l'ouverture de l'agence postale communale? Par la Poste?

Accord à l'unanimité

2) Vente du lot n°25 de la ZA de l'Épure 2 à M. et Mme Paul LEROY: proposition de paiement différé du terrain

délibération n°D2015_0102

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°D2014_0704 en date du 25 septembre 2014 acceptant la vente du lot n°25 de la ZA de l'Épure 2 à Cathy et Paul LEROY pour y construire un bâtiment comprenant une boulangerie avec fournil et espace de vente et leur habitation.

Suite à l'incendie qui a détruit le local dans lequel ils exerçaient leur activité, compte tenu de l'utilité de l'activité qu'ils exercent pour les habitants de la commune et afin de faciliter leur installation dans des délais brefs, Monsieur le Maire propose de différer le paiement de l'achat du terrain chez le notaire.

Ce paiement devra intervenir avant le 30 novembre 2015, le prix ne sera pas majoré et il ne sera pas dû d'intérêts.

Les frais d'acte seront dus le jour de la signature de l'acte de vente par les acheteurs.

La TVA sera également due par la commune le jour de la signature de l'acte mais son paiement par les acheteurs sera également différé.

Une garantie privilège de vendeur sera prévue dans l'acte de vente (si le prix de vente n'est pas payé le 30 novembre, la commune récupère le terrain et le bâti déjà construit).

Accord à l'unanimité.

3) Proposition d'adhésion au groupement de commandes coordonné par le SYANE pour l'achat d'électricité

délibération n°D2015_0103

Monsieur Pascal RUM, 1^{er} Adjoint au Maire, indique que dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du marché français de l'énergie, les tarifs réglementés de vente > 36 kVA (tarifs "jaune" et "vert") que seuls les opérateurs dits historiques (EDF, GDF Suez et les entreprises locales de distribution) sont actuellement habilités à appliquer seront supprimés au 1^{er} janvier 2016.

⇒ résiliation de plein droit des contrats en cours aux tarifs réglementés de vente
obligation de mise en concurrence des fournisseurs d'électricité.

Proposition du SYANE: organiser et coordonner un groupement de commandes départemental pour la fourniture d'électricité en:

- définissant les procédures d'achat adaptées et gérant la procédure de mise en concurrence
- apportant les expertises et ressources nécessaires, structurant les besoins et vérifiant les particularités des contrats
- permettant d'obtenir la meilleure offre en fédérant les besoins.

Chaque adhérent au groupement de commandes conserve la gestion et l'exécution de ses contrats.

Seul le contrat "tarif jaune" du camping est concerné sur la commune.

Accord à l'unanimité.

4) Demande d'un riverain pour la régularisation de l'emprise du CR de Graverruaz

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération

Monsieur Daniel MORIO, 2^{ème} Adjoint au Maire, indique au Conseil Municipal que le chemin de Graverruaz s'est, au fur et à mesure des entretiens successifs de la voirie, déplacé et que son emprise actuelle est située sur une partie de la parcelle cadastrée section B n°2352 appartenant à Monsieur Michel NACHON.

Il précise que la parcelle a été classée en zone constructible au PLU de 2005.

Superficie de la parcelle B 3752 = 120 m²

Le 20 août 2010, Monsieur Nachon propose de vendre ce terrain à la commune au prix de 120 € le m²

Le 10 mai 2012, le conseil municipal propose de l'acheter au prix de 20 € le m²
Le 26 novembre 2014, Monsieur Nachon propose un prix de 90 € le m²

Accord à l'unanimité pour proposer à nouveau un prix de 20 € le m²

5) Point sur les contacts pris avec les opérateurs pour la construction des logements à la Pastorale et création d'une commission ad'hoc

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération

Monsieur le Maire indique que 4 opérateurs ont été contactés pour la construction de logements aidés sur le secteur de la Pastorale.

A ce jour, sur 3 réponses (SA Mont-Blanc, Haute-Savoie Habitat et Semcoda), 2 ont déjà pris rdv, le 3^{ème} étant prévu début février (Semcoda).

Ils étudient d'ores et déjà un projet qu'ils viendront présenter.

Concernant l'accession à la propriété, selon les opérateurs, il est difficile de proposer une solution mixte dans un même bâtiment. A suivre.

Création d'une commission pour rencontrer les opérateurs constituée de:

Joël VAUDEY, Daniel MORIO, Hélène PERREARD, Bertrand BUCHS, Laurent ROUGE et Pascal ROULLER-MARTIN

Dans le cadre de l'étude sur l'aménagement de la RD 907, Monsieur le Maire propose de créer également une commission pour suivre ce dossier constituée de:

Joël VAUDEY, Pascal RUM, Laurent ROUGE, Chantal BERTHIN, Jean-Paul ZOBEL, Stéphane MULATIER

6) Point sur le glissement de terrain à la Verne

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération

Monsieur Daniel MORIO, 2^{ème} Adjoint au Maire, présente un résumé des faits:

- Glissement fin 2012 et printemps 2013
- Expertise Géolithe à la demande de Coombe et son assurance : Risque de glissement pouvant entraîner la destruction du chalet et préconisation d'interdiction d'accès à l'habitation
- Désignation d'un expert judiciaire fin 2013
- Arrêté d'interdiction de pénétrer dans le chalet par le Maire de Verchaix début 2014
- Préconisation de travaux de confortement (drainage profond) par l'expert (début 2014)
- Action en référé par Coombe pour financement des travaux et autres préjudices (début 2014)
- Ordonnance de référé : Vandermeren, la commune et son assureur sont condamnés "in solidum" à financer les travaux et la garantie de la commune par Groupama est confirmée (alors qu'elle la contestait) (mai 2014)
- Mise à disposition des sommes nécessaires au financement des travaux par Groupama (juin 2014)
- Appel de Groupama : jugement confirmé en appel (11 décembre 2014)
- Réunion d'expertise le 13 novembre 2014 : préconisation par l'expert de l'ensemble des travaux nécessaires au règlement du sinistre
 - o Phase 1 : Drainage profond
 - o Phase 2 : Soutènement des terres amont (route)
 - o Phase 3 : Purge de la masse en mouvement
- Relance de la première phase restée en suspens malgré le versement des fonds par Groupama (action à la charge de Coombe)

Poursuite des études avec Géolithe pour la phase 2

Financement de la phase 2 à prévoir au BP 2015

7) Questions diverses

Joël VAUDEY:

- bail M. Pernollet: la demande d'avis effectuée auprès des Domaines n'entre pas dans leurs compétences.

Le télésiège de Ranfolly est en panne depuis le début de la saison.

A noter: Le télésiège de Ranfolly a rouvert depuis

- réseaux humides des Hameaux du Giffre: RDV avec M. Tiquet qui a présenté un rapport d'étude précisant qu'après inspection vidéo, les canalisations ne présentent aucun défaut apparent pouvant occasionner des dysfonctionnements.

- bulletin municipal: la distribution aura lieu la 1^{ère} semaine de février

Pascal RUM:

- projet de location de VTT sur batterie: demande un terrain pour stationner en permanence une roulotte et une remorque à vélos enlevée tous les soirs.

Refus à l'unanimité, un commerce identique existant déjà sur la commune et aucun emplacement suffisant n'étant disponible

Jean-Paul ZOBEL:

- bornage de la ZA des Hottes Est en cours

Chantal BERTHIN:

- adressage et numérotation des rues: où en est le dossier?

Réponse de Joël VAUDEY: selon les montants des gros investissements à prévoir au BP (RD 907, mur de la Verne et Unimog), obligation de prioriser les autres investissements

Daniel MORIO:

- l'Unimog est actuellement en panne

A noter: l'Unimog est réparé

Valérie MISSILLIER:

- problème du salage des abords de l'école qui sont très glissants

Fin de la réunion à 21h45.